



Sous location et faux chèque raturé

Par **julien mn**, le **16/01/2017** à **15:18**

Bonjour,

j'ai sous-loué à Orléans pendant 6 mois à une personne qui avait mis une annonce sur le bon coin.

Il n'y avait rien de signé, et à l'entrée je lui ai fait un chèque de caution de 500€ (rien de notifié bien entendu...)

Au moment de la sortie, il m'a demandé de rajouter de l'argent pour la taxe d'habitation et pour des charges car EDF avait mal estimé la consommation. J'ai refusé, et il n'a pas voulu me rendre le chèque de caution.

Finalement, je lui ai dit de raturer le chèque de caution et il m'a envoyé une photo de mon chèque tout raturé mais c'était sûrement une photocopie car il me l'a encaissé il y a deux jours...

Que puis-je faire ?

Merci d'avance